

## SÉANCE DU 28 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit juillet à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune afin de respecter les règles sanitaires liées au Covid-19, sous la présidence de M. Eric HALBOURG, Maire.

Étaient présents : MM : HALBOURG Eric, PETIT Yves, DELAUNE CAUVIN Astrid, CAPPA Vanessa, LIENAFI Dominique, FOULON Nicolas, DELAUNAY Angéline, CURY Nathalie, MABIRE Yoanick, MONTIER Nadine.

Excusés : GUITTET Arnaud donne procuration à HALBOURG Eric, SOURINTHA Florence, BIARD Christophe donne sa procuration à DELAUNE CAUVIN Astrid, RENOULT Jean-Luc donne procuration à PETIT Yves.

Le Conseil a choisi comme secrétaire : Mme DELAUNAY Angéline

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

M. le Maire présente le nouveau Président de la Régie de Transport : Hubert Thierry.

### BUDGET 2020 RÉGIE DE TRANSPORT

M. le Maire propose le Budget Primitif 2020 de la Régie de Transport :

Après délibération, il est adopté à l'unanimité des votes tel que proposé :

Il est équilibré en dépenses et en recettes comme suit

Section d'exploitation : 18 622      Section d'investissement : 27 859

### COMPLÉMENT RESTAURATION ROSACE DE L'ÉGLISE (choix entreprise)

Suite à la réunion du 6 juillet 2020, M. Petit, Adjoint, informe les Membres du Conseil Municipal des différents travaux effectués par les entreprises. Les travaux sont tous de bonne qualité. À la vue de ces nouveaux éléments, et après délibération, les Membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des votes :

- de choisir l'entreprise TERH pour son devis d'un montant de 8 956.00 € HT soit 10 747.20 € TTC en ce qui concerne la réfection de la pierre
- de choisir l'entreprise RSM pour son devis d'un montant de 521.83 € HT soit 626,20 € TTC en ce qui concerne la ferronnerie .

### CRÉATION D'UN ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS L'AVENUE DES COMTES DE GERMINY

M. le Maire, présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2020-0-76456-M3451 et désigné « Avenue des Comtes de Germiny » dont le montant prévisionnel s'élève à 12 086.64 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 5 322.81 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votes :

- d'adopter le projet ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 5 322.81 € TTC ;
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

### MARCHÉ PUBLIC TRAVAUX CENTRE BOURG : PÉNALITÉ DE RETARD

M. le Maire explique que des pénalités de retard peuvent être imposées auprès de l'entreprise titulaire du marché, SAS DR. En effet, l'ordre de service signé par la mairie et l'entreprise indiquait que les travaux devaient être réalisés en 2 mois et demi (soit une fin prévue début janvier 2020). À cause des aléas climatiques et techniques, du confinement lié au Covid-19, le chantier a pris du retard.

M. le Maire propose de ne pas appliquer les pénalités de retard pour l'aménagement du centre bourg à l'entreprise SAS DR et ces sous-traitants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des votes (7 pour et 6 abstentions) ne de pas appliquer les pénalités de retard pour ce chantier.

### ENFOUISSEMENT DU RÉSEAUX ET CRÉATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LA RUE DE LA PRAIRIE

M. le Maire, présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Eff+EP-2017-0-76456-M370 et désigné « Rue de la Prairie » dont le montant prévisionnel s'élève à 88 304.77 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 28 838.47 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des votes (12 pour, 1 abstention) :

- d'adopter le projet ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 28 838.47 € TTC ;
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

### BUDGET 2020 COMMUNE

M. le Maire présente au Conseil le projet de Budget Primitif 2020 préparé par la commission des finances. Après l'avoir étudié, et en avoir délibéré, les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité des votes le Budget Primitif 2020, tel que proposé par M. le Maire.

Il est équilibré en dépenses et en recettes comme suit

Section de fonctionnement : 742 401                      Section d'investissement : 1 028 032

### INDICES DE CAVITÉS SOUTERRAINES – LEVÉE DE L'INDICE 315 (M. Raillot)

M. le Maire informe les conseillers que l'indice n°315 situé rue du Tortillard a été recensé en 2018 par la société Explor-e. En effet, M. Raillot avait contacté cette entreprise suite à un affaissement de terrain.

- Considérant le rapport et la fiche d'indice fournis par la société Explor-e en date du 14 février 2018 et 17 juin 2020, nous proposant l'ajout d'un indice « leurre » sans associer un périmètre de sécurité ;
- Considérant l'avis de la DDTM dans son courrier du 25 juin 2020 par Madame Dorothée Elineau, responsable du bureau risques naturels et technologiques, nous proposant la levée de l'indice 315 et de son périmètre de sécurité ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil sur proposition de M. le Maire décident à l'unanimité des votes :

- De lever l'indice 315.

### INFORMATIONS DIVERSES

M. Petit, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'un commissaire enquêteur a été désigné pour le PLU.

M. le Maire explique qu'une fois par mois la salle des fêtes sera occupée au profit du RAM (Relais Assistants Maternels). L'animatrice du RAM organisera des ateliers d'éveil à titre gracieux pour les enfants accueillis auprès des assistantes maternelles de la commune.

M. le Maire expose aux membres du conseil, que des devis sont en cours pour abattre des arbres autour de l'étang à côté du stade. En effet, ces arbres sont nocifs pour la faune et la flore de ce terrain.

M. le Maire fait lecture du courrier du président de Malta en fête. Il nous demande que des panneaux d'information soient mis dans les quartiers ou hameaux isolés, un nouveau support pour accrocher une banderole annonçant leur animation (la clôture de l'ancienne école a été retirée définitivement avec les travaux du centre bourg), un local pour stocker leurs décorations et produits pour leurs futures animations... M. le Maire indique que les demandes sont en cours d'études. Il ajoute que le loto à la rentrée de septembre est annulé et que la foire à tout est pour l'instant conservée avec le respect des consignes de sécurité (Covid-19).

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 22h08.